



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Creuse"



FONDS DE SOLIDARITÉ

RANC PRINCIPANC

Données au 11/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 031 601 676 euros

Nombre d'aides : 6 973 131

Nombre d'entreprises : 1 956 925

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 1 233 368 442 euros

Nombre d'aides: 595 945

Nombre d'entreprises : 181 909

Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 755 110 euros

Nombre d'aides: 8 552

Nombre d'entreprises : 2 610



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC INC.

Données au 29/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 131 514 753 255 euros

Nombre de prêts : 647 847

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 9 541 859 568 euros

Nombre de prêts : 64 654

Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 74 877 682 euros

Nombre de prêts : 674



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 28/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 333 020 835 euros

Nombre de reports : 110 685

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 211 315 401 euros

Nombre de reports : 8 386

Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 073 901 euros

Nombre de reports : 91



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 672 813 euros

Nombre d'aides: 2 213



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

